

L'Ecole



Historique

L'ancienne école.

Dès la Révolution, une école est demandée pour assurer l'enseignement "qui doit faire de chaque homme un homme libre".

La loi du 28 juin 1833 impose aux communes l'obligation d'avoir une maison d'école. La commune ne dispose d'aucun établissement pour l'instruction primaire, ni de maison communale.

L'école des filles se trouve installée dans l'unique salle constituant les dépendances de la Mairie et le bâtiment affecté à l'école des garçons est dans un état de délabrement avancé, les locaux sont humides, de mauvaise disposition et impossibles à doter d'une cour et d'un préau.

Ces deux écoles étaient privées de cour et les cabinets étaient en très mauvais état.

L'école d'aujourd'hui

En février 1909 un arrêté préfectoral met la commune en demeure de choisir un emplacement pour la construire.

Par délibération de septembre 1909 le conseil municipal décide que l'école sera construite sur la place située derrière l'église. Mr le Sous-Préfet de Saint-Gaudens n'accepte pas ce lieu car le terrain manque de surface et qu'il est imprégné d'humidité.

Pour remédier aux inconvénients il faudrait déplacer le chemin de Lestelle à Salies, de plus cet emplacement serait limité au nord par des étables et dont les écoliers seraient exposés au manque d'hygiène.

C'est ainsi qu'en avril 1911 la commune achète un pré, situé au quartier du Clos. Pour la réalisation de ce projet il a été fait appel à l'architecte Mr Clochard et à l'entrepreneur Mr Bize tous deux de Saint-Gaudens. La commune ne pouvant pas assurer seule le financement, en février 1913 le conseil municipal décide de faire un emprunt et reçoit par ailleurs des aides départementales.

Le tracé des fouilles a commencé en août 1913 en présence de l'architecte, de Mr le Maire, de l'entrepreneur et de Mr l'inspecteur primaire.

C'est en janvier 1921 que l'autorité académique a donné son avis favorable à la prise de possession de l'immeuble scolaire. Les écoliers ont pu entrer dans leur nouvelle école mais le mobilier faisait encore défaut. Les logements des instituteurs, les préaux et les aménagements extérieurs ne seront achevés qu'en 1923.

Dans le cahier des charges approuvé à Paris en décembre 1912 nous pouvons y trouver quelques obligations parmi d'autres:

- les sables seront extraits des carrières ouvertes dans les alluvions de la Garonne.
- la chaux sera exclusivement tirée des fours de l'usine St Paul et Farré du Bazert.
- Le ciment de Boulogne-sur-Mer marque Bernale et Longety sera seul employé. Celui a prise rapide proviendra des usines les plus réputées de l'Isère.
- Les moellons seront extraits de la carrière du village dit de Dencausse...

Depuis les aménagements de l'école n'ont cesser d'évoluer,

Malheureusement, elle subit des dégradations suite a des cambriolages .

En 2015 elle a été visitée et cambriolée à deux reprises pendant les week-end. Tout le matériel informatique a été volé, une porte d'entrée nord a été dégradée ainsi que celle de la cantine.

En 2016 une tentative de cambriolage pendant les vacances d'avril a été constatée . La même porte nord a été très endommagée mais les deux protagonistes n'ont pas pu entrer.